

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la Maire.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BERNARD Jean- Jacques, COUDRAY Jean-Luc, de LA HOUPLIERE Astrid, DESSIEUX Guy, GALMIER Marie-Sonia, GUILLEMAUD Françoise, GUILLET Jean-Marc, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GOC Yann, LEBAILLY Jocelyne, LEJOLIVET Bertrand, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, NOULLEZ Sébastien, THOMAS Sylviane, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLÉE Priscilla, VILLARET Caroline

Jeudi 18 avril 2019

Affichage :

Du mardi 30 avril 2019
au lundi 1^{er} juillet 2019

Procurations de vote et mandataires : M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à M.LE GOC Yann, Mme FOUBERT Valérie ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSE Pascale, Mme HETEAU Emmanuelle ayant donné pouvoir à M.MORIN de FINFE Guy-Mayeul, Mme KOSKAS-MARMION Françoise ayant donné pouvoir à Mme TOULLEC Marie-Thérèse, Mme LE GUILLOU Annie ayant donné pouvoir à M.DESSIEUX Guy, Mme MASSICOT Catherine ayant donné pouvoir à M.GUILLEMAUD Françoise, M. MOREL Guy ayant donné pouvoir à M.THURA Philippe, M.ROGER Samuel ayant donné pouvoir à Mme de LA HOUPLIERE Astrid

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Absent excusé : M.LEFEUVRE Jean-Yves

M.Jean-Marc GUILLET est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 avril 2019) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

31-2019 - **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2019.

32-2019 - **Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par Madame la Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Madame la Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Actions d'ester en justice

- 12 juin 2018. Recours en annulation contre l'arrêté portant permis de construire n° 35334 17 M0022 en date du 20 avril 2018 délivré à la SNC MARGNAN RESIDENCES pour la construction de 53 logements collectifs et d'un local d'activité sur un terrain situé au 35, rue Nationale.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

33-2019 - Avis de la commune de Thorigné-Fouillard sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 de la métropole rennaise.

Par délibération C13.047 du 21 février 2013, Rennes Métropole a engagé la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle des 43 communes du territoire, précisant la stratégie métropolitaine, pour la période 2019-2030, en matière d'organisation des futures solutions de mobilités, en propre ainsi qu'aux côtés de ses partenaires.

Les objectifs du projet de PDU arrêté, définis par la délibération du Conseil métropolitain du 31 janvier 2019, s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes.

La commune de Thorigné-Fouillard a collaboré au projet en participant aux séminaires des élus de 2015, à des ateliers territoriaux (ateliers "quadrants"), à des échanges avec les autres communes en comités de secteurs ainsi qu'à une Conférence des Maires (2018). Ces échanges ont jalonné le calendrier d'élaboration du dossier. Cette démarche a porté notamment sur :

- la définition d'un cadre d'orientation pour la révision du PDU,
- la déclinaison territoriale du projet pour préciser les principales actions du PDU 2019-2030 plus localement.

Elle s'est par ailleurs appuyée sur la participation de nombreux citoyens de la métropole lors d'une importante phase de concertation, en 2018.

Le Conseil de Rennes Métropole du 25 janvier 2018 a fixé le cadre d'orientation de la révision du PDU. L'élaboration d'un nouveau projet doit permettre d'apporter des réponses aux 4 grands enjeux du territoire en matière d'organisation des mobilités et des transports :

- **enjeu environnemental et climatique** : l'engagement du territoire pour réduire ses impacts sur le climat et l'environnement se traduit notamment via le Plan Climat Air Énergie Territorial. Le contexte réglementaire, à la fois national (loi TECV) et local (Plan de Protection de l'Atmosphère, PCAET), appelle par ailleurs un PDU qui réponde aux enjeux de limitation de la pollution atmosphérique locale et des impacts climatiques. **Le PDU entend contribuer fortement à l'atteinte de ces objectifs**, en fixant l'ambition de proposer une plus grande sobriété du système de transports-mobilités existant.
- **enjeu d'accessibilité** : le développement du territoire sur le modèle de la "Ville-Archipel" doit conduire à des réponses du PDU en matière d'organisation des mobilités à la grande échelle, en s'appuyant sur l'armature urbaine du SCoT.
- **enjeu de hiérarchisation** : le PDU doit proposer un plan d'actions hiérarchisé, permettant de tenir compte des capacités d'investissements de tous les acteurs publics parties prenantes de l'organisation de la mobilité sur les 43 communes. Il doit permettre de cibler les actions sur les problématiques prioritaires.
- **enjeu de territorialisation** : la mise en œuvre du PDU doit être plus différenciée selon les territoires de la Métropole (Rennes, Cœur de Métropole, communes plus périphériques) afin de tenir compte des différents besoins en matière de mobilités dans ces espaces, et de développer des solutions déplacements adaptées à chacun - le tout au sein d'un même projet de développement du territoire.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, la définition du projet et de son plan d'actions (26 actions principales) - regroupé autour de 12 axes d'interventions – a été menée. Le format d'échanges des séminaires et des ateliers a permis aux élus de débattre et de partager les grands enjeux de la métropole en matière d'organisation des mobilités.

La présente étape de la procédure consiste à émettre un avis sur les documents du projet de PDU arrêté en Conseil métropolitain du 31 janvier 2019 : il est constitué du document du PDU et de ses annexes obligatoires (évaluation environnementale et annexe accessibilité). Pour rappel, les Plans de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics (PAVE) approuvés par les communes de Rennes Métropole, complètent le projet.

Il comporte en outre le bilan de la concertation menée en 2018 et remis par la Commission Nationale du Débat Public.

Le travail mené a nourri la construction du projet de PDU, proposant une stratégie pour les 10 prochaines années pour l'organisation des mobilités sur le territoire métropolitain et un programme d'actions pour la mettre en œuvre.

La remarque de la commune est la suivante :

Dans le cadre du projet Viasilva (projet situé en grande partie sur la commune de Cesson-Sévigné, et dans une moindre mesure sur les communes de Rennes et Thorigné-Fouillard), l'accessibilité à la ville-centre est un élément stratégique pour son attractivité. Actuellement, une part très largement prépondérante des déplacements est assurée par l'usage de la voiture individuelle, avec les inconvénients que cela induit comme la saturation du trafic aux heures de pointe. Face à ce constat, dans le contexte favorable constitué par l'essor progressif des modes doux et le renchérissement du coût de la motorisation individuelle, une mutation des comportements, notamment à l'échelle de la commune, pourra être favorisée par le projet de voie en site propre pour les transports collectifs entre le rond-point du Pâtis du Moulinet à Thorigné-Fouillard et la station de métro Cesson-Viasilva avec des ouvrages spécifiques sur les ronds-points et le franchissement de la rocade.

Pour ce faire, la commune souhaite un engagement à court terme d'une étude de faisabilité de ces aménagements.

La présente délibération sera intégrée au dossier d'enquête publique afin d'être portée à la connaissance du public.

La commission d'enquête analysera l'ensemble des avis des communes, du public, des personnes publiques associées, autres organismes et personnes publiques consultées, dans son rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal :

- émet un avis favorable assorti de la remarque et du souhait énoncés ci-dessus sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 de la métropole rennaise.

34-2019 - Petite enfance. Halte-crèche Brindille - actualisation du tarif horaire fixe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal instaure un nouveau tarif horaire fixe, applicable du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019, pour les deux types d'accueil suivants :

- l'accueil d'urgence ou occasionnel, quand manque la possibilité d'accès aux montants des ressources des familles,
- l'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le tarif proposé est égal au montant des participations des usagers durant l'exercice 2018, divisé par le nombre d'actes facturés au cours de ce même exercice, soit 1,56 € de l'heure.

35-2019 - Enfance-jeunesse. Tarification - mini-camps accueil de loisirs et séjour de vacances été 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal adopte la grille de tarifs suivante pour les mini-camps de l'accueil de loisirs et le séjour de vacances organisés durant l'été 2019 par le service enfance jeunesse :

Tranches	Q.F.	Tarifs journée Séjours accessoires à un ACM (3 à 5 jours)		Tarifs journée Séjour de vacances (8 jours)	
		2018	2019	2018	2019
		1	< 529	6.96	7.03
2	< 638	11.91	12.03	14.16	14.30
3	< 765	16.89	17.06	20.07	20.27
4	< 919	21.84	22.06	25.98	26.24
5	< 1112	26.80	27.07	31.85	32.17
6	< 1306	31.74	32.06	37.77	38.15
7	< 1460	36.71	37.08	43.66	44.10
8	< 1851	41.69	42.11	49.56	50.06
9	≥ 1851	45.53	45.99	54.05	54.59
Ext.	Ext.	64.01	64.65	79.91	80.71

- Le tarif extérieur correspond au coût de revient prévisionnel des mini-camps et séjour de vacances envisagés.
- Les tarifs des séjours sont revalorisés de 1% par rapport aux tarifs 2018.

36-2019 - Ressources Humaines. Plan de formation 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal :

- valide le plan de formation pour l'année 2019 tel que présenté,
- autorise Madame la Maire à engager les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

37-2019 - Ressources humaines. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants de 28 à 32 heures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide :

- d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'Educatrice de Jeunes Enfants, de 28 à 32 heures à compter du 1^{er} mai 2019,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

38-2019 - Ressources humaines. Création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal décide :

- de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet, grade minimum d'Adjoint technique et maximum d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2019,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

La séance est levée à 21 H 55.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 18 avril 2019.

La Maire,
Pascale JUBAULT-CHAUSSE

